

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2014**Installation du conseil municipal, de l'élection du maire et des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du vingt trois mars deux mil quatorze, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

1 – BILLEROT Jérôme	8 – FOURNIER Daniel	15 – ROUX Michel
2 – BIZARD Mélanie	9 – GAUTIER Patrick	16 – SOYER Yves
3 – BONNEAU Elisabeth	10 – LEYMARIE Nathalie	17 – TROUVE Claude
4 – BURON Lionel	11 – MOREL Maxime	18 – ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure
5 – CHAUVET Lucette	12 – MORISSET Jézabelle	19 – VIVIER Sylvie
6 – DOMINEAU Samuel	13 – GIROUX MOUILLET Céline	
7 – DUPUIS Christian	14 – PAPET Marie-Claude	

Monsieur TROUVE Claude, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

A vingt heures et trente sept minutes, Monsieur TROUVE Claude déclare ouverte la première séance du conseil municipal.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Madame BIZARD Mélanie.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Deux assesseurs sont nommés : BIZARD Mélanie et VIVIER Sylvie.

Après un appel de candidature, Monsieur BILLEROT Jérôme se porte candidat et il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Le président, vu les articles L 2122-7, L 2122-8 et 2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- BILLEROT Jérôme : 18 voix
- ROUX Michel : 1 voix

Monsieur TROUVE Claude a proclamé Monsieur BILLEROT Jérôme, maire, et a été installé.

Monsieur BILLEROT Jérôme a déclaré accepter cette fonction.

Élection des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au maire son élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidature est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée :

Liste 1 : "ROUX Michel – BONNEAU Elisabeth – CHAUVET Lucette – VIVIER Sylvie - DOMINEAU Samuel"

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.
Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité requise : 10

Liste 1 : dix huit voix (18)

"ROUX Michel – BONNEAU Elisabeth – CHAUVET Lucette – VIVIER Sylvie - DOMINEAU Samuel"

Liste (libre) : une voix (1)

"ROUX Michel – BONNEAU Elisabeth – CHAUVET Lucette – VIVIER Sylvie – FOURNIER Daniel"

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- 1^{er} adjoint : ROUX Michel
- 2^{ème} adjoint : BONNEAU Elisabeth
- 3^{ème} adjoint : CHAUVET Lucette
- 4^{ème} adjoint : VIVIER Sylvie
- 5^{ème} adjoint : DOMINEAU Samuel

2014-03-06 : Délibération fixant le nombre d'adjoints

(Cette délibération intervient après l'élection du maire).

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au maire à élire et explique l'investissement en temps et en personne que cela implique. Il souhaite davantage répartir les tâches.

Il est donc demandé au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints à élire, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que "le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal" (soit au maximum 5 adjoints pour Exireuil).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer le nombre d'adjoints au maire à cinq.

2014-03-07 : Élection des délégués au Syndicat d'assainissement de l'agglomération Saint Maixentaise

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du syndicat d'assainissement de l'agglomération Saint-Maixentaise ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal lors des élections du 23 mars 2014 ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Candidats : titulaires : FOURNIER Daniel et SOYER Yves
 suppléants : DUPUIS Christian et MOREL Maxime

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Résultats :

Délégué titulaire :

- FOURNIER Daniel : dix sept voix (17)
- SOYER Yves : dix sept voix (17)
- DUPUIS Christian : une voix (1)
- MOREL Maxime : une voix (1)

Délégué suppléant :

- DUPUIS Christian : dix sept voix (17)
- MOREL Maxime : dix sept voix (17)
- FOURNIER Daniel : une voix (1)
- SOYER Yves : une voix (1)

Sont donc élus :

- FOURNIER Daniel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
- SOYER Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
- DUPUIS Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
- MOREL Maxime, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

2014-03-08 : Élection des délégués au Syndicat intercommunal d'Énergies des Deux-Sèvres (SIEDS)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) ;

Considérant que la commune d'Exireuil est adhérente au SIEDS, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal lors des élections du 23 mars 2014 ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Candidats : titulaire : TROUVE Claude
 suppléant : SOYER Yves

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultats :

Délégué titulaire :

- TROUVE Claude : dix neuf voix (19)

Délégué suppléant :

- SOYER Yves : dix neuf voix (19)

Sont donc élus :

- TROUVE Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
- SOYER Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

2014-03-09 : Élection des délégués au Syndicat du transport scolaire (SITS)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du syndicat Intercommunal de Transport Scolaire ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal lors des élections du 23 mars 2014 ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Candidats : titulaires : LEYMARIE Nathalie et VIVIER Sylvie
 suppléants : MOUILLET-GIROUX Céline et BIZARD Mélanie

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultats :

Délégué titulaire :

- LEYMARIE Nathalie : dix neuf voix (19)
- VIVIER Sylvie : dix neuf voix (19)

Délégué suppléant :

- MOUILLET-GIROUX Céline : dix neuf voix (19)
- BIZARD Mélanie : dix neuf voix (19)

Sont donc élus :

- LEYMARIE Nathalie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué titulaire.
- VIVIER Sylvie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué titulaire.
- MOUILLET-GIROUX Céline, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.
- BIZARD Mélanie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.

2014-03-10 : Élection des délégués au Syndicat Mixte à la Carte (SMC)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du syndicat Mixte à la Carte ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal lors des élections du 23 mars 2014 ;
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Candidats : titulaires : DUPUIS Christian et VIVIER Sylvie
suppléants : BILLEROT Jérôme et ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultats :

Délégué titulaire :

- DUPUIS Christian : dix neuf voix (19)

- VIVIER Sylvie : dix neuf voix (19)

Délégué suppléant :

- BILLEROT Jérôme : dix neuf voix (19)

- ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure : dix neuf voix (19)

Sont donc élus :

- DUPUIS Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

- VIVIER Sylvie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué titulaire.

- BILLEROT Jérôme, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

- ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.

2014-03-11 : Élection des délégués au Syndicat Mixte d'eau de la Corbelière (SMPAEP)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du syndicat Mixte d'eau de la Corbelière (SMPAEP) ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal lors des élections du 23 mars 2014 ;
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Candidats : titulaire : ROUX Michel
suppléant : CHAUVET Lucette

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultats :

Délégué titulaire :

- ROUX Michel : dix huit voix (18)

- CHAUVET Lucette : une voix (1)

Délégué suppléant :

- CHAUVET Lucette : dix huit voix (18)

- ROUX Michel : une voix (1)

Sont donc élus :

- ROUX Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

- CHAUVET Lucette, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué suppléant.

2014-03-12 : Élection des délégués au Centre Communal d'Action Sociale

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Considérant le renouvellement général du conseil municipal lors des élections du 23 mars 2014 ;

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'élus et de désigner les représentants du conseil appelés à siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer le nombre d'élus à cinq.

Sont candidats sur une seule liste :

GAUTIER Patrick, GIROUX-MOUILLET Céline, PAPET Marie-Claude, TROUVE Claude, VIVIER Sylvie.

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultats : dix neuf voix (19) pour la liste

GAUTIER Patrick, GIROUX-MOUILLET Céline, PAPET Marie-Claude, TROUVE Claude, VIVIER Sylvie.

Sont donc élus :

GAUTIER Patrick, GIROUX-MOUILLET Céline, PAPET Marie-Claude, TROUVE Claude, VIVIER Sylvie.

2014-03-13 : Élection des délégués à la Caisse des Écoles

Considérant le renouvellement général du conseil municipal lors des élections du 23 mars 2014 ;

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre d'élus et de désigner les représentants du conseil appelés à siéger au sein de la Caisse des Écoles de la commune.

Le maire rappelle qu'il est président de droit de la Caisse des Écoles et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer le nombre d'élus à quatre.

Sont candidats sur une seule liste :

BIZARD Mélanie, CHAUVET Lucette, MORISSET Jézabelle, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure.

Nombre de bulletins : 19

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Résultats : dix neuf voix (19) pour la liste

BIZARD Mélanie, CHAUVET Lucette, MORISSET Jézabelle, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure.

Sont donc élus :

BIZARD Mélanie, CHAUVET Lucette, MORISSET Jézabelle, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure.

2014-03-14 : Élection des délégués au RAM (Relais des assistantes maternelles)

Sont candidats :

BILLEROT Jérôme, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie.

Sont élus à la majorité absolue :

BILLEROT Jérôme, PAPET Marie-Claude, VIVIER Sylvie.

2014-03-15 : Élection des délégués au Comité de pilotage "vivre ensemble à l'école d'Exireuil"

Madame MOUILLET-GIROUX Céline informe qu'elle a été interpellée par la directrice de l'école et demande ce qu'est le comité de pilotage. Monsieur le Maire explique le principe de ce comité et demande si des élus veulent représenter la commune.

Sont candidats :

MOUILLET-GIROUX Céline, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure, CHAUVET Lucette, BIZARD Mélanie.

Sont élus à la majorité absolue :

MOUILLET-GIROUX Céline, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure, CHAUVET Lucette, BIZARD Mélanie.

2014-03-16 : Élection d'un délégué au COSEME (Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux d'Exireuil)

Monsieur le Maire explique que la commune a l'obligation d'avoir une démarche sociale envers les employés communaux. Afin d'aider les agents au plus juste et sans passer par des intermédiaires nationaux, il a été créé l'association COSEME qui gère les aides auprès des agents.

Est candidat : ROUX Michel

Est élu à la majorité absolue : ROUX Michel.

2014-03-17 : Proposition de nomination aux commissions de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre

Il est demandé de procéder à la désignation d'élus pour participer aux différentes commissions de la communauté de communes du Haut Val de Sèvre.

Ces nominations seront proposées à la communauté de communes du Haut Val de Sèvre qui validera ou non ces propositions.

- aménagement : BILLEROT Jérôme, BONNEAU Elisabeth,
- animation – jeunesse : MOUILLET-GIROUX Céline, VIVIER Sylvie
- assainissement : FOURNIER Daniel, SOYER Yves
- ressources humaines : CHAUVET Lucette, MOREL Maxime
- tourisme : LEYMARIE Nathalie, PAPET Marie-Claude
- développement économique : BILLEROT Jérôme, BONNEAU Elisabeth
- bibliothèque : MORISSET Jézabelle, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure

2014-03-18 : Désignation des commissions

Le maire est président de chaque commission :

- Bâtiments et accessibilité :

BURON Lionel, DOMINEAU Samuel, DUPUIS Christian,
FOURNIER Daniel, GIROUX-MOUILLET Céline, ROUX Michel.

- Cantine :

Cette commission n'est pas reformée car, avec la préparation des repas sur Saint-Maixent-l'École, il n'y a plus vraiment de sujets à discussion. A revoir éventuellement si besoin.

- Communication :

BIZARD Mélanie, DUPUIS Christian, LEYMARIE Nathalie,
FOURNIER Daniel, MOREL Maxime, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure.

- Environnement et cadre de vie :

CHAUVET Lucette, DUPUIS Christian, GAUTIER Patrick,
MOREL Maxime, TROUVE Claude, VIVIER Sylvie.

- Fêtes et cérémonies :

BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel,
MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, SOYER Yves, VIVIER Sylvie.

- Finances :

BIZARD Mélanie, BONNEAU Elisabeth, CHAUVET Lucette,
DUPUIS Christian, MOUILLET –GIROUX Céline, ROUSSEAU-VIDRINE Marie-Laure, ROUX Michel.

- Personnel :

CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, MOREL Maxime, ROUX Michel, VIVIER Sylvie.

- Urbanisme :

BONNEAU Elisabeth, DOMINEAU Samuel, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, ROUX Michel.

- Voirie / Travaux :

BONNEAU Elisabeth, BURON Lionel, DOMINEAU Samuel, DUPUIS Christian,
FOURNIER Daniel, LEYMARIE Nathalie, PAPET Marie-Claude, SOYER Yves.

2014-03-19 : Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Vu le chiffre de l'INSEE arrêtant, au 01/01/2014, la population totale à 1 575 habitants.

Considérant le taux pouvant être alloué aux élus de la commune :

Maire : Taux maximal 43% de l'indice brut 1015

Adjoint : Taux maximal 16,50% de l'indice brut 1015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et avec effet au vingt huit mars deux mil quatorze :

- fixe le montant des indemnités du maire et des adjoints comme ci-dessous :

Fonctions	Taux voté
Maire	39,14%
1 ^{er} adjoint	14,71%
2 ^{ème} adjoint	11,77%
3 ^{ème} adjoint	11,77%
4 ^{ème} adjoint	11,77%
5 ^{ème} adjoint	11,77%

Décision adoptée :

Par 18 voix "pour" et 1 abstention pour les indemnités du maire ;

Par 18 voix "pour" et 1 abstention pour les indemnités du 1^{er} adjoint ;

Par 19 voix "pour" pour les indemnités du 2^{ème} adjoint ;

Par 19 voix "pour" pour les indemnités du 3^{ème} adjoint ;

Par 19 voix "pour" pour les indemnités du 4^{ème} adjoint ;

Par 19 voix "pour" pour les indemnités du 5^{ème} adjoint ;

Exireuil, le 31/03/2014
BILLEROT Jérôme, maire